

## **SEANCE DU JEUDI 5 DECEMBRE 2024**

Suite à la transmission du compte-rendu du 12 septembre 2024, aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **I – SDE 76 – Eclairage public – Route du Bois Ricard**

M. le Maire présente le projet préparé par la SDE76 concernant l'éclairage public. Celui-ci consiste au remplacement de 17 lanternes par 17 lanternes Helmet 60W Led.

Le montant du projet s'élève à 26 436,00 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à la hauteur de 11 361,50 € T.T.C.

Le Conseil communal décide :

- D'adopter le projet ci-dessus,
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2025 pour un montant de 11 361,50 € T.T.C.
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

### **II – Voirie– Inter-Caux-Vexin - Réfection Route (participation Commune)**

M. le Maire présente le devis de VIAFRANVCE NORMANDIE concernant la réalisation d'un regard grille Chemin de la Mairie.

Les Membres du Conseil, à l'unanimité, décident d'attribuer un fonds de concours à la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin en vue de participer au financement du programme voirie de 2025 à hauteur de 25 % du montant des dépenses HT :

- en investissement soit environ : 5 839, 71 € pour le Chemin de la Mairie

### **III – Convention situation de handicap durant la pause méridienne**

M. le Maire indique qu'une convention doit être signée entre la Commune et l'Education Nationale.

Les Membres du Conseil, à l'unanimité, donnent leur accord pour signer la convention relative à l'intervention d'Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

#### **IV – Fonds d'aide aux jeunes**

M. le Maire présente la demande du Département sollicitant l'obtention d'une participation volontaire au dispositif du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ). La politique publique départementale en faveur des 18-25 ans demeure en effet primordiale en cette période d'inflation qui impacte également fortement les jeunes.

Cette participation volontaire est calculée sur la base de 0,23 € par habitant.

Les Membres du Conseil, à l'unanimité, donnent leur accord pour participer au Fonds d'Aide aux Jeunes.

#### **V – Départ à la retraite employée communale**

Mme Isabelle MARLIER prend la parole pour expliquer la situation de Jocelyne MAILLARD. Celle-ci pensait partir à la retraite en avril 2025.

Mais après calculs, Mme MAILLARD est en période de reclassement à compter du 24 novembre au 31 décembre 2024. Et c'est à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 qu'elle sera en retraite.

Lors de l'accueil des nouveaux habitants en Janvier 2025, Jocelyne recevra la médaille de la commune.

#### **VI – Création de poste agent municipal**

M.r le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison de la mission suivante : aide dans les classes maternelles, surveillance pause méridienne, aide à la restauration scolaire, ménage dans les classes.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal, de créer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, un emploi permanent d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint d'animation à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 33/35<sup>ème</sup>. De ce fait, il est nécessaire de supprimer un emploi permanent d'agent spécialisé principal 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles à temps non complet aux écoles. Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident de :

- De créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie C faisant fonction d'ATSEM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- De supprimer l'emploi permanent sur le grade d'agent spécialisé principal 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles à temps non complet à cette même date.

#### **VII – Réfection sol préau école primaire**

M. Le Maire informe les Membres du Conseil de la nécessité d'effectuer des travaux de réalisation d'enrobé dans la cour de l'école primaire.

La société REB NORMANDIE de Duclair propose un devis d'un montant H.T. de 5 312 ,00 €.

A l'unanimité, les membres du Conseil donnent leur accord pour la réalisation des travaux cités ci-dessus.

### **VIII – Décisions modificatives**

M. le Maire indique qu'il y a lieu de modifier des imputations budgétaires sur le budget primitif et propose aux Membres du Conseil d'autoriser la décision modificative.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil, à l'unanimité, autorisent la décision modificative présentée.

### **IX – Tarifs encarts publicitaires**

M. le Maire indique qu'il y a lieu de déterminer le tarif de la publicité insérée dans le bulletin municipal pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident de retenir les tarifs suivants pour les trois parutions annuelles :

- 90 x 25	81,00 €
- 90 x 60	131,00 €
- 55 x 200	208,00 €
- Demi-page	231,00 €
- Page entière	465,00 €

### **X – Ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN)**

M. le Maire lit le courrier commun adressé à la CCICV demandant la prise de position officielle de celle-ci sur le projet de la LNPN impactant le territoire.

### **XI – Questions diverses**

#### 1) Subvention locaux périscolaires et accueils de loisirs

M. le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Bertrand BELLANGER du Département de la Seine Maritime accordant une subvention de 9 148 € au titre de l'aide aux établissements publics du 1<sup>er</sup> degré, locaux périscolaires et accueils de loisirs, pour la modification de l'escalier de l'accueil périscolaire

#### 2) Tarification des ordures ménagères

M. le Maire donne lecture du courrier de M. PRUNIER concernant la tarification des ordures ménagères. Celui-ci souhaiterait que cela ne fasse pas partie des impôts fonciers. Mme Isabelle MARLIER suggère de transférer son courrier à la Communauté de Communes. M. le Maire précise qu'il sera transmis à Mme CORNU.

#### 3) RD267 – M. et Mme BICHEUX

M. le Maire donne lecture du courrier de M. COUTEY adressé à M.r et Mme BICHEUX ainsi que le courrier du Département concernant l'insécurité routière aux abords de leur domicile pour lequel est sollicité le passage de la Commission Départementale de Sécurité Routière.

Le courrier du Département en date de 26 novembre 2024 précise que si la commune de St Jean du Cardonnay devait apporter des aménagements complémentaires, le Département sera en mesure de la soutenir techniquement et financièrement.

M. le Maire précise que la commission ne passe que lorsqu'il y a un accident mortel.

4) Ramassage ordures ménagères chemin des Etifs

Lecture du mail de M. et Mme FAVRE concernant la gêne des conteneurs déposés au même endroit.

M. le Maire précise que Mme CORNU est venue sur place et a rencontré M. FAVRE.

La CCIVC a décidé de répartir les habitations en deux points de collecte.

5) Demande de subvention de la MAM « Mes p'tits pas »

M. le Maire présente le courrier de demande de subvention de la MAM « Mes P'tits pas ».

Les Membres du Conseil semblent étonnés et ne comprennent pas le motif de la demande.

6) Demande de subvention de l'association sportive FBC

M. Yves TERNON présente l'association sportive et précise que cette demande de subvention est nécessaire pour l'achat de matériel etc...

La demande de subvention est en attente du budget

7) Rapport de Monsieur QUINIOU

Les conclusions du bureau d'études missionné par M. et Mme IGLESIAS concernant un tassement constaté sur leur propriété, indique que le celui-ci n'est pas dû à une cavité souterraine.

8) Concours « Fleurissons la Seine-Maritime – Villes et villages fleuris »  
Edition 2024

Mme Brigitte BASTIEGE donne les résultats du concours et annonce le prix d'excellence pour la commune et un grand prix spécial pour 3 habitants de la commune.

Elle remercie M. Jacky GLACET et M. Jean-Luc MORISSE pour leur investissement.

Les membres du Conseil saluent vivement l'investissement des habitants de la commune.

## 9) Archives de la Mairie

M. le Maire tient à informer les Membres du Conseil du bon travail de la société DOPARCHIV.

## **XII – Pour information**

### 1) Syndicat des eaux

A compter de 2026, la CCICV reprendra les compétences du syndicat des Eaux.

### 2) Chemin piétonnier « Résidence les Forrières »

La CCICV doit donner un droit de passage. En accord avec Super U, le chemin passera sur leur terrain en échange de la réfection de la clôture existante.

### 3) SUPER U

Le SUPER U va devenir U EXPRESS.

Mme HAMEL du groupe COOP remercie la Commune et surtout Mme Marie-Laure BOURGUIGNON, secrétaire de Mairie, pour tout le travail effectué.

### 4) Lettre d’Hervé MORIN, Président de la Région Normandie

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Hervé MORIN concernant l’invitation à la 1<sup>ère</sup> édition de l’Université des Territoires Normands.

### 5) Résidence Julien FERON

La société « Les terres à maisons » souhaite assister à une prochaine réunion du Conseil Municipal pour présenter la modification de leur projet.

### 6) IME

M. le Maire donne lecture du courrier de Mme LATRECHE concernant Shaina TLICH en classe de grande section de maternelle. Celle-ci intégrera l’an prochain l’IME de Grand Quevilly.

### 7) Tampon

M. le Maire a demandé au SIAEPA la mise à niveau de plusieurs regards du tout à l’égout.

### 8) Procès-verbal de réunion du conseil d’école

Mme MARLIER donne lecture du dernier compte-rendu du Conseil d’Ecole.

### 9) Péage sur autoroute

M. le Maire signale que dans la nuit du 9 au 10 décembre 2024, les conducteurs n'auront plus besoin de s'arrêter pour payer le péage. Ils effectueront le paiement soit par l'intermédiaire de leur badge télépéage soit après leur trajet sur le site sanef.com.

#### 10) Location de véhicule

Le terrain situé, à côté de la station essence TOTAL, Route de Duclair a été acquis par un centre de location de véhicules.

### **XIII – Tour de table**

**Mélanie BACHELET** a une requête. Le délai pour venir chercher « Le Cardon » à distribuer est trop court.

**Agnès FINGER** demande s'il y a des choses de prévues pour les chemins de randonnées. Derrière le cœur de St Jean, l'agriculteur a cultivé au raz (plus de chemin).

M. le Maire suggère de voir avec le Comte de BAGNEUX pour l'autorisation.

Elle demande ensuite ce qu'il en est de la pose de panneaux photovoltaïques RENFEUGER. M. le Maire répond que le projet est en stand-by.

**Isabelle MARLIER** nous informe sur :

a) La synthèse du Conseil d'école :

- 145 élèves – Inscription dès janvier 2025,
- L'évaluation de l'école est prévue avec une phase interne des enseignants et ensuite un passage d'un inspecteur,
- Une classe de neige du 13 au 18 janvier 2025 avec Céline CRAMPON-DUFILS (accompagnatrice),
- Projet basket repris comme l'an dernier,
- Année prochaine : projet de cirque (2 stages complets d'environ 6 000 €),
- Kermesse le 15 juin 2025,
- Noël des enfants.

b) Le goûter des aînés : les Membres du Conseil sont invités.

c) LNPN : M. LESEUL a retracé le projet de prolongation du tunnel. Assemblée Générale prévue le 3 février 2025 à 18h30 à ROUMARE.

**Jean-Pierre LEFEVRE** remercie les Membres du Conseil pour l'attribution d'une subvention.

- Très belles illuminations cette année approuvées par les Membres du Conseil
- Noël des enfants à l'école,
- Repas du personnel : déçu des réponses et non réponses. Est-il nécessaire de placer les membres du personnel demande Agnès
- Vœux du personnel le 2 janvier 2025,
- Nouveaux habitants samedi 11 janvier 2025 à 10h00
- Demande de M. MARTINEZ – chemin des Mèlèze. Un panneau « interdiction sauf riverains ». Les Membres du Conseil sont plutôt favorables à « voie sans issue ».
- Réunion SIAEPA – nouveau modèle de calcul – assurance pour « mauvais payeur »

**Brigitte BASTIEGE** fait le point sur les baies vitrées précisant que le travail est satisfaisant : 3 appartements faits en 2 jours. Depuis lundi, il y a un planning d'établi. Les travaux seront terminés mi-janvier 2025.

**Patrick VIANDIER** présente les différentes possibilités pour aménager le chemin piétonnier entre le chemin de la mairie et le Houlay.

- 1) Terrain de M. ROUSSEL vendu 1€/m<sup>2</sup>. Celui-ci souhaite une clôture en bois occultante de 1.60-1.70m.
- 2) Chemin au foot : sujet en cours. M. VANDESLAND souhaite signer une convention. Pas de poteau, pas de clôture. 1 panneau à chaque entrée.
- 3) Pose de 210 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.